

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 18 juin 2024

**Délibération n° 2024-057
Séance du 14 juin 2024**

Convention de parrainage avec
l'agence de développement touristique
Seine-Saint-Denis Tourisme pour
l'opération « L'Été du Canal »

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 30 mai 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention de parrainage avec Seine-Saint-Denis Tourisme pour l'édition 2024 de « L'Été du Canal »,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

- Article 1 :** Approuve la convention de parrainage avec Seine-Saint-Denis Tourisme pour l'édition 2024 de « L'Été du Canal ».
- Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.
- Article 3 :** Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

